

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CARRIERES)

COMMUNE de VERFEUIL

Renouvellement d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière de pierre de taille, au lieu-dit "Le Bois de la Grotte", sur le territoire de la commune de Verfeuil.

Par arrêté préfectoral en date du 20 mai 2025, une enquête publique est ouverte, suite à la demande de renouvellement d'autorisation environnementale pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille, au lieu-dit "Le Bois de la Grotte", sur le territoire de la commune de Verfeuil, déposée par Mme Justine LUGAN, présidente de la société Carrières LUGAN dont le siège social est situé 235 rue des carrières 30126 TAVEL.

La parcelle retenue est précisée au sein du dossier de demande d'autorisation, objet de la présente enquête. La durée de renouvellement sollicitée est de 30 ans. La superficie de l'emprise de la carrière portera sur 2,71ha en renouvellement et la zone concernée par l'exploitation sera de 0,58 ha. La production moyenne sollicitée est de 4 600 tonnes par an avec une production maximale de 6 800 tonnes par an. La demande d'autorisation comprend une demande d'autorisation de défrichement.

Les installations projetées sont visées comme suit, dans la nomenclature des installations classées : 2510-1(A)
Les installations projetées sont visées comme suit, dans la nomenclature de la loi sur l'eau (IOTA) : 2.1.5.0 (D)

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Mme Justine LUGAN, présidente de la société Carrières LUGAN, aux coordonnées suivantes : Tel : 04 66 50 07 23 - courriel: contact@carrieres-lugan.com.

Pendant une période de 34 jours, du jeudi 12 juin 2025 à 9h00 au mardi 15 juillet 2025 à 12h00, la demande d'autorisation environnementale comportant notamment une étude d'impact ainsi que les pièces annexées resteront déposées en mairie de Verfeuil, 12 place Jean Marcel, le Village - 30630 VERFEUIL, pour être tenues à la disposition du public, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00. L'intégralité du dossier mis à l'enquête sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public, aux adresses, jours et heures mentionnés ci-dessus, durant toute la durée de l'enquête.

Le dossier pourra être consulté sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6251>, du jeudi 12 juin 2025 à 9h00 au mardi 15 juillet 2025 à 12h00.

Le lien permettant d'accéder à l'enquête publique sera également mentionné sur le site internet des services de l'État : <https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Classement-des-ICPE-par-communes-regimes-autorisation-et-enregistrement/Verfeuil/societe-CARRIERES-LUGAN>

Conformément à l'article L122-1 VI du code de l'environnement, l'étude d'impact ainsi que la réponse écrite à l'avis de l'autorité environnementale concernant le dossier de demande d'autorisation environnementale seront également mis en ligne sur la plateforme: www.projets-environnement.gouv.fr.

Un accès gratuit au dossier sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, (uniquement sur **rendez-vous pris à l'adresse mail suivante: pref-environnement@gard.gouv.fr ou, à défaut par téléphone au 04 66 36 43 04 ou 04 66 36 42 80**)

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées en mairie de Verfeuil sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de Verfeuil (à l'attention de Madame Fatiha BOUANANI, commissaire enquêteur- Carrières LUGAN, mairie de Verfeuil, 12 place Jean Marcel, le Village - 30630 VERFEUIL), siège de l'enquête, seront annexées au-dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6251>, ou par mail à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-6251@registre-dematerialise.fr, du jeudi 12 juin 2025 à 9h00 au mardi 15 juillet 2025 à 12h00.

Madame Fatiha BOUANANI, ingénieur territorial, désignée commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes, recevra personnellement les intéressés en mairie de Verfeuil, aux dates ci-après :

- jeudi 12 juin 2025	de 9h00 à 12h00
- lundi 23 juin 2025	de 9h00 à 12h00
- mardi 15 juillet 2025	de 9h00 à 12h00

Le présent avis sera affiché en mairies de Verfeuil, Fontarèches, La Bruguière, Lussan, Saint-Laurent-la-Vernède et Vallérargues. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Verfeuil, à la préfecture du Gard - bureau de la réglementation générale et de l'environnement, ainsi que sur les sites internet des services de l'État : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>, www.gard.gouv.fr, du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, s'il existe.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.